



ASSOCIATION

MEMORIAL MAGINOT DE HAUTE-ALSACE

Casemate de l'Aschenbach

68510 UFFHEIM

UFFHEIM 3945

Règlement

Ce rassemblement et cette commémoration organisés sous l'égide du Mémorial Maginot de Haute-Alsace se veulent marqués par la rigueur et l'authenticité.

D'une manière générale, les manquements au règlement ne seront pas tolérés. Nous vous demandons de suivre scrupuleusement les articles qui suivent, sous peine d'exclusion par l'organisation.

1. VEHICULES – EQUIPEMENTS

1.1. Véhicules admis

Sont admis uniquement les véhicules d'époque ayant été en circulation entre 1939 et 1945, en bon état mécanique, de bel aspect, conformes au code de la route et régulièrement assurés. **Véhicules chenillés autorisés si les patins sont caoutchoutés et en bon état.**

Les véhicules de l'Axe doivent, en cas de sortie du camp, être maquillés en véhicules de prise (F.F.I, etc.) et leurs équipages adopteront les tenues correspondantes. Sur le camp, pas de restrictions sauf remarque de l'organisation.

Les Jeeps à moteur diesel sont interdites. Les Jeeps Hotchkiss fabriquées pour l'armée française doivent avoir l'aspect de 1944 (rétroviseurs, essuie-glaces, pneus...).

Les marquages doivent être conformes à l'époque.

1.2. Armes, quasi-armes

Le port d'armes neutralisées ou quasi-armes est autorisé pendant les manifestations officielles, les spectacles ainsi que sur le camp.

Hors manifestation officielle, les armes seront recouvertes de leur housse de protection.

Le port de grenades (même neutralisées), de poignards, etc. est interdit en dehors de la manifestation. L'emploi d'armes tirant à blanc est, suivant les conditions légales en vigueur, autorisé uniquement lors des spectacles et des répétitions.



ASSOCIATION

MEMORIAL MAGINOT DE HAUTE-ALSACE

Casemate de l'Aschenbach

68510 UFFHEIM

1.3. Armes à blanc (après les spectacles)

La mise en sécurité de toutes les armes à blanc est obligatoire immédiatement après chaque spectacle. Les tirs à blanc intempestifs et sans respect de conditions de sécurité adéquates seront sanctionnés.

2. TENUE VESTIMENTAIRE

2.1 Contexte

Nous commémorons le souvenir des troupes françaises et alliés qui ont participées au plus grand conflit mondial. Ce souvenir doit nous rappeler la souffrance endurée par des peuples et des hommes : les tenues souhaitées vont des soldats français de 1939 aux soldats alliés de 1945. Bien entendu, vous pouvez adopter toute autre tenue d'époque en rapport avec le second conflit mondial.

Nous souhaitons voir des équipages homogènes et représentatifs.

2.2 Attitude, grades

Le port de l'uniforme devra s'accompagner d'une tenue physique et morale exemplaires (cheveux, allure générale...). Si vous voulez arborer des grades, ne visez pas trop haut : le port de grades d'officier demande un âge, une prestance, et un comportement adéquat...

Adaptez votre tenue à la situation : dans la journée préférez une tenue de campagne, le soir pour le repas, la buvette, les défilés ou les sorties du camp préférez une tenue de sortie.

Si vous souhaitez faire du tourisme en dehors des activités programmées, laissez votre uniforme au campement et habillez-vous en touriste.

2.3 Tenues kaki neutres, tenues civiles, tenues modernes

Ces tenues sont interdites dans nos défilés. Cependant, les vétérans qu'il pourrait nous arriver de transporter seront en civil, car nous ne leur imposerons pas le port d'une tenue qu'ils revêtirent en des circonstances difficiles.

Les tenues civiles d'époque sont les bienvenues pour les véhicules F.F.I, elles sont aussi obligatoires pour les enfants qui ne devront pas être "déguisés" en soldat.



ASSOCIATION

MEMORIAL MAGINOT DE HAUTE-ALSACE

Casemate de l'Aschenbach

68510 UFFHEIM

Les tenues modernes (civiles ou militaires), ou éléments de tenues modernes sont formellement interdits pendant les heures d'ouverture du camp au public. Vos tenues doivent être exemplaires !

2.4 Aspect des tenues

Les tenues seront en bon état et propres. Aucun panachage civil/militaire, ancien/moderne ne sera toléré. Efforcez-vous de rester dans le ton en permanence et évitez le port de tenues camouflées (même hors défilé), style Opération Daguet ; ces tenues n'apportent rien à la manifestation et ne font que semer la confusion dans l'esprit du public.

2.5 Uniformes allemands

Le port d'uniforme allemand, pour des raisons qu'il est inutile de rappeler, n'est autorisé que dans l'enceinte du camp, ainsi que : lors des répétitions et « petite reconstitution » et attaque de la casemate. Il ne saurait être toléré aucun manquement à cet article et toute infraction sera sanctionnée par une expulsion immédiate et sans appel du contrevenant. Les tenues désirées sont : uniquement WH et LW.

Dans l'ensemble, vous possédez de très beaux véhicules, alors faites un effort sur les tenues et nous améliorerons la qualité de notre manifestation !

3. DIVERS

3.1 Camp d'époque

Le camp sera installé sur le terrain de la casemate de l'Aschenbach. Ce camp sera réservé aux participants possédant des tentes militaires ou ayant demandé l'aménagement d'une position. L'installation des tentes sera soumise au contrôle des organisateurs. Des tirs au canon pourront avoir lieu à tout moment ; il s'agit d'un camp militaire et non d'un camping ! Ainsi, aucune réclamation ou plainte ne sera acceptée dans ce cadre.

3.2 Rapports avec le public

En toutes circonstances, les bons rapports avec le public sont la priorité et devront être courtois. Nous devons laisser un souvenir digne des événements que nous commémorons.



ASSOCIATION

MEMORIAL MAGINOT DE HAUTE-ALSACE

Casemate de l'Aschenbach

68510 UFFHEIM

3.3 Engagements

Votre inscription à nos manifestations implique de façon formelle l'acceptation et le respect scrupuleux du règlement. Ce dernier sera appliqué avec la rigueur nécessaire au bon déroulement de l'événement. Tout litige sera soumis au comité organisateur et les décisions prises seront sans appel.

3.5 Repas

Pour le ou les repas organisés, des tickets vous seront remis à titre personnel. Conservez-les précieusement, ils vous seront demandés lors de la restauration. En outre, un point d'eau sera à votre disposition.

3.5 Assurance

Chaque participant doit être assuré par une assurance responsabilité civile en cas de dommages ou d'accidents. En cas d'accident, l'Association Maginot de Haute-Alsace décline toute responsabilité.

3.6 Précautions lors des spectacles

Lors des reconstitutions de combats, les tirs à blancs, pétards et fumigènes sont autorisés. Dans un souci de sécurité, veillez à ne pas atteindre le public susceptible d'être proche des spectacles. Prévoyez également d'éventuelles protections pour vous-même (gants, bouchons pour les oreilles...).

3.7 Tri des déchets

Il est nécessaire de trier les déchets pour faciliter l'organisation. Il y a 3 types de déchets :

1. Verre - 2. Carton, bouteilles plastique, alu – 3. Le reste, déchets ménagers

Les déchets seront portés aux points de collecte sur le camp. Les éventuels déchets conservés sur vos campements doivent être cachés.